



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 21 mai 2014

Note aux rédactions

Élections européennes des 24 et 25 mai 2014

A l'occasion des élections européennes qui se dérouleront le samedi 24 mai 2014 en Outre-mer les bureaux de votes seront ouverts de 8h00 à 20h00 pour toutes les communes de Martinique.

Nous vous informons également des modalités suivantes :

Transmission du taux de participation

Comme pour chaque élection nous vous transmettrons par communiqué à 12h00 puis à 17h00 l'estimation du taux de participation en Martinique.

Transmission des résultats

Pour mémoire, comme l'a rappelé le Conseil supérieur de l'audiovisuel dans une note d'information aux éditeurs, à **compter de la veille du jour du scrutin à zéro heure et jusqu'à 20 heures** (heure de métropole) le dimanche 25 mai, **les sondages ou estimations ne peuvent être communiqués en France sur le scrutin français** (article 11 de la loi du 19 juillet 1977 relative à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion).

Vous pourrez diffuser des estimations entre 20 heures et 23 heures le dimanche 25 mai 2014, **mais aucun résultat partiel ou définitif** (article L.52-2 code électoral).

Aucun résultat ne sera transmis avant le dimanche 25 mai 2014 à 23h (heure de Paris), ni par la préfecture ni par les communes.

Par ailleurs, il faut bien noter que les résultats qui seront annoncés à 23h00 seront provisoires et sous réserve de la proclamation des résultats définitifs par la Commission Nationale de Recensement des votes qui statuera le jeudi 29 mai au plus tard.

Contact réservé aux médias :

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 / audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr 1/1